



## DÉCISION N°19-025 - DAJ/CB

**OBJET : FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE CHILLY-MAZARIN : SIGNATURE DES MARCHES AVEC LES SOCIETES EG RETAIL POUR LE LOT N° 1 ET TOTAL MARKETING POUR LE LOT N° 2**

**Le Maire de Chilly-Mazarin,**

**VU** la délibération n°D182203-1 du 22 mars 2018 donnant au Maire délégation pour les matières visées en l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 25-I.1° relatif aux marchés publics passés selon une procédure formalisée en raison de leur montant et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres à bons de commandes,

**CONSIDERANT** l'échéance du précédent marché de fourniture de carburants au 31 mars 2019,

**CONSIDERANT** qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée par la publication d'un avis d'appel à la concurrence le 17 décembre 2018,

**CONSIDERANT** que dans les délais impartis, à savoir avant le 25 janvier 2019 à 12 heures, trois sociétés ont répondu pour le lot n° 1, approvisionnement en carburants pétroliers et G.P.L. pour les véhicules du territoire communal, et une seule société a répondu pour le lot n° 2, approvisionnement en carburants pétroliers pour les véhicules du centre de vacances du Montcel,

**CONSIDERANT** que les critères d'analyse prévus au règlement de la consultation conduisent à retenir l'offre de la société EG Retail pour le lot n° 1,

**CONSIDERANT** que l'offre de la société Total Marketing Service répond aux exigences de la consultation pour le lot n° 2,

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mars 2019,

## **D É C I D E**

**Article 1 : DE SIGNER** le marché de fourniture de carburants par cartes accréditives pour les besoins de la Ville de Chilly-Mazarin avec les sociétés suivantes :

Pour le lot n° 1, Approvisionnement en carburants pétroliers et G.P.L. pour les véhicules du territoire communal, EG Retail (France) domiciliée Immeuble le Cervier B - 12 avenue des Béguines à Cergy (95800).

Pour le lot n° 2, : Approvisionnement en carburants pétroliers pour les véhicules du centre de vacances du Montcel, Total marketing France domiciliée 562 avenue du parc de l'île à Nanterre (92000).



**Article 2 :** DIT que les marchés sont conclus à bons de commandes sans montant maximum ou minimum.

**Article 3 :** DIT que le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée d'une année. Il pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, soit une durée totale maximale de quatre années.

**Article 4 :** DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif communal 2019 et suivants

Fait à Chilly-Mazarin, le 15 mars 2019



Pour le Maire absent,  
*Martine Cinosi Girard*  
L'adjointe déléguée,

Martine CINOSI GIRARD